

PV de l'AG du CRDG du 11/09/18
Maison du village à Glimes (Incourt)

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Choix des procurations délivrées :

*Vincent Bulteau représente par procuration la Commune de Beauvechain
Marie-Laurence Serret représente par procuration la Commune de Chaumont-Gistoux
Renaud Monteyne représente par procuration la Commune de Court-St-Etienne
François Smet représente par procuration la Commune de Lincent
Jean-Luc Mottin accepte la procuration de la Commune d'Orp-Jauche
Dorothee Hebrant représente par procuration le Commune d'Ottignies-LLN
Jean-Marie Tricot représente par procuration le Commune de Perwez
Anne Piron représente par procuration le Commune de Rixensart
Walter Gries accepte la procuration de la Commune de villers-la-Ville
Philippe Martin représente par procuration le Commune de Walhain
Michèle Fourny accepte la procuration de l'Entente nationale pour la Protection de la Nature
Pierre-Yves Vanherck représente par procuration l'inBW
Rachel Hamel représente par procuration La Hulpe Environnement
Julien Taymans accepte la procuration Action Environnement Beauvechain*

En conséquence, la 1/2 des membres étaient présents ou représentés.

1) Adoption du procès-verbal de l'AG du 13 mars 2018

Le projet de PV était accessible en ligne depuis le 6 septembre.

Décision est prise : le PV de l'AG du 13 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

2) Admission et démission de membres/nouveaux représentants

- *Amis du Parc de la Dyle* : Jean-Marie Tricot annonce le décès inopiné de Bernard Quévy. Bernard était administrateur des APD et responsable de la gestion des réserves naturelles de l'association. Jean-Marie prie l'assemblée d'avoir une pensée émue pour lui et ses proches.
- *CRABE* : Nicolas Rappe ayant quitté l'association, il y a aussi un poste vacant à l'AG du CRDG
- *DGO3*: toujours pas de nouvelle pour ce qui concerne la désignation d'un représentant à l'AG du CRDG (voir le PV de l'AG du 13 mars 2018). Un courrier officiel du CRDG partira prochainement vers le Directeur de la DGO3 à ce sujet.

L'AG prend acte de ces informations .

3) Décret du 29/03/18 modifiant le Code de démocratie locale et de la décentralisation

Jean-Marie Tricot informe l'assemblée que le CRDG souhaite pouvoir se mettre en conformité avec les nouvelles règles découlant du Décret. Le Conseil d'administration a examiné les éventuelles obligations en lien avec la procédure de renomination des administrateurs communaux et provinciaux, mais souligne que nous n'avons reçu aucun courrier officiel à ce sujet. Jean-Marie a tenté d'en savoir plus auprès de la Direction de la Législation organique des pouvoirs locaux du SPW, mais sans succès. Il précise aussi que la question de la nomination des administrateurs provinciaux et communaux sera de toute façon à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, au lendemain des élections du 17 octobre.

Le Président propose donc de réenvisager la question lors de la prochaine AG.

L'AG prend acte de ces informations .

4) PA 2017-2019 : optimisation + suivi

Jean-Marie Tricot fait état de l'avancement de la double enquête lancée en mars 2018 auprès de tous les partenaires du CRDG (voir le PV de l'AG du 13 mars 2018). Depuis 6 mois, plusieurs rappels ont été adressés, et des contacts personnalisés ont été pris avec les uns et les autres.

Le tableau de l'état d'avancement des réponses reçues est accessible depuis le 6 septembre : 30 partenaires ont répondu à l'enquête et 19 autres partenaires n'ont pas encore répondu.

Il n'est donc pas possible, pour l'instant, de tirer des conclusions sur les informations recueillies grâce à l'enquête.

Jean-Marie propose de fixer la date limite au 5 octobre, pour recevoir les dernières réponses : au-delà de ce délai, la prise en compte des réponses des retardataires lors des étapes suivantes du dossier ne sera pas garantie.

Les étapes suivantes sont :

- prises de contact individuelles avec tous les partenaires ayant répondu à l'enquête, afin de finaliser la version optimisée et le 1^{er} suivi du PA 2017-2019 (ces contacts ont déjà commencé : ils se prendront soit par téléphone soit par rendez-vous)
- mise en ligne du PA optimisé et de son 1^{er} suivi sur le site web du CRDG + envoi à tous les partenaires
- communication vers le grand public, notamment dans chaque commune (voir ci-après)
- analyse détaillée (quantitative et qualitative) des informations recueillies grâce à l'enquête : il est en effet important de prendre le recul nécessaire pour tirer des conclusions sur la concrétisation des engagements, et ce pour chaque thématique abordée par le CRDG au travers du PA 2017-2019 (quels sont les thèmes qui donnent de bons /moins bons résultats et pourquoi ?). L'intention est que le partenariat du CRDG puisse tirer profit de cette analyse pour les années à venir.
- fin 2019 : 2^{ème} (et dernière) enquête de suivi du PA

Jean-Marie Tricot reconnaît que la procédure d'enquête est lourde (à la fois pour les partenaires, mais aussi pour la Cellule de coordination), mais il s'agit d'un passage obligé et utile pour tous. C'est pour cela qu'il convient de prendre le temps nécessaire pour la mener à bien.

Il conviendra aussi de veiller à la continuité des engagements de chacun au-delà des prochaines élections locales. La communication vers le grand public et vers les habitants de chaque commune permettra de rencontrer cet objectif.

Par ailleurs, il s'avère d'ores et déjà que la résolution des points noirs le long des cours d'eau (colonne vertébrale du PA) sera très progressive. Il semble que les partenaires auront beaucoup de difficultés à mener à bien les engagements de ce type dans les délais impartis. A titre d'exemple, la plupart des communes interrogées n'auraient pas le temps d'aller constater elle-mêmes l'évolution de leurs points noirs sur le terrain.

La prolongation du PA pour la période 2020-2022 est une piste de solution à envisager sérieusement.

Le CRDG consultera les autres CR de Wallonie pour connaître la façon dont ils gèrent la résolution des points noirs au travers de leurs PA respectifs.

A noter aussi que de nouveaux points noirs sont découverts chaque année : comment les intégrer dans le PA déjà adopté ?

Le Président donne la parole à l'assemblée.

Carinne Bia s'étonne que les communes soient invitées à mettre le PA à la disposition de leurs habitants: ce serait une 1^{ère}.

Jean-Marie répond qu'il en a toujours été ainsi (c'est une obligation émanant de la Région). Il se peut que ce rappel n'ait pas été fait pour les PA précédents, mais vu l'effort d'optimisation en cours pour le PA 2017-2019 et le risque de devoir prolonger le PA pour les années suivantes, un effort de communication vers le grand public et les habitants du bassin s'avère certainement pertinent.

Carinne Bia demande au CRDG de fournir un canavas standard pour établir le contenu de ce dossier de présentation.

Dorothée Hébrant suggère de faire un travail de pédagogie pour communiquer à propos du PA, car le document en l'état est peu compréhensible pour le public. Willy Calleeuw suggère de joindre un article de synthèse qui présente les enjeux du PA et les principales conclusions qui découleront de l'analyse faite par le Cellule de coordination (voir plus haut).

Jean-Marie Tricot reconnaît l'utilité de ces démarches. La Cellule de coordination prendra le temps nécessaire pour répondre à ces demandes des communes.

Le Président s'étonne des difficultés en temps et en personnel que rencontrent les communes dans la lutte contre les points noirs.

Pour lui, il s'agit avant tout d'un choix politique : celui de la lutte contre les incivilités !

Il rappelle que les communes disposent dorénavant des outils pour mener cette lutte à bien : un inventaire précis fourni par le CRDG, une boîte à outils (le vade-mecum « infractions environnementales le long des cours d'eau ») mise à disposition des communes du BW par le CRDG et le CR Senne. Pour ce qui est de la Province du BW, elle dispose désormais d'agents sanctionneurs, auxquels les communes peuvent s'adresser si elles préfèrent éviter de devoir sanctionner elles-mêmes. Que faut-il de plus ?

Le Président insiste : une logique de gradation au niveau de la réactivité face aux infractions a été mise en place. Le manque de temps ou de moyen pour aller sur le terrain ne peut plus être une excuse.

Quand on veut, on peut !

Certaines communes sont plus proactives que d'autres et montrent l'exemple à suivre.

Le CRDG et la Province du BW ont permis de mettre en place les conditions pour développer une approche logique, concrète et pratique dans la lutte contre les incivilités le long des cours d'eau.

Ne baissons pas la garde, svp !

5) Approbation du bilan d'activités intermédiaire 2018

Le document complet était accessible en ligne depuis le 6 septembre.

L'équipe de la Cellule de coordination présente les grandes lignes du bilan intermédiaire d'activités 2018.

Cathy Delcorps souhaite attirer l'attention sur quelques éléments en rapport avec ses dossiers achevés ou en cours :

- *La clôture du projet de signalétique des cours d'eau*
- *La circulation de l'exposition du CRDG*
- *La coordination du programme des JWE*
- *L'aide du CRDG à la descente de la Dyle en kayak le 28/04*
- *La gestion du pool des animateurs du CRDG*
- *La balade gourmande dans la vallée de la Thyle le 30/09*
- *Les nouveaux partenariats avec le secteur du tourisme*
- *La mise en place d'un GT « communication vers les riverains des cours d'eau »*

Le Président tient à féliciter les nombreux organisateurs de la descente en kayak : l'événement est désormais un « must » et constitue un moyen très efficace pour sensibiliser le public à la cause de la protection des cours d'eau. A cet égard, le CRDG prône pour une organisation de cet événement tous les deux ans, et à raison d'un week-end entier afin de pouvoir accueillir davantage de kayakistes.

Pierre Demarcin signale qu'il existe déjà tout un travail mené à l'initiative de plusieurs contrats de rivière pour mettre en place un outil de communication vers les riverains des cours d'eau. Jean-Marie Tricot lui répond que, pour ce qu'il connaît de ce projet, il n'est pas redondant avec le GT proposé par le CRDG, est avant tout consacré aux inondations et prendra la forme d'un site internet. Mais, il se renseignera quand même.

Isabelle Delgoffe souhaite attirer l'attention sur quelques éléments en rapport avec ses dossiers achevés ou en cours :

- *Aide du CRDG aux projets locaux*
- *Chantiers de nettoyage des cours d'eau en collaboration avec Aer Aqua Terra (+ développement des team buildings et expo consacrée aux déchets dans la rivière)*
- *Sensibilisation à la problématique de l'évacuation de déchets indésirables dans les WC et les avaloirs (opération pilote sur Ottignies-LLN, en collaboration avec l'inBW)*
- *Pollutions accidentelles aux cours d'eau (mise en place d'une stratégie de réactivité)*

Isabelle rappelle qu'il est nécessaire que les communes, les gestionnaires et voire des riverains privés, prennent le relais du CRDG et commandent des chantiers de nettoyage à AAT. En 2018, 5 communes ont passé commande, ce qui constitue une belle avancée.

Dorothee Hébrant cite en exemple la formule de la mise en vente des bracelets auprès du public pour favoriser des opérations environnementales : on pourrait imaginer que le CRDG fournisse un stock de bracelets aux communes, à charge pour elles de les vendre au public pour pouvoir financer des opérations de nettoyage des cours d'eau.

On se demande si les communes peuvent encore inscrire un montant sur leur budget 2018 pour nettoyer leurs cours d'eau. Le Président répond que qu'il est toujours loisible aux communes d'augmenter une ligne budgétaire en cours d'exercice.

Vincent Bulteau informe l'assemblée que, dans sa commune de Beauvechain, la mise en oeuvre du coût-vérité en matière de gestion des déchets intègre les activités de prévention. Il y a donc théoriquement un budget disponible en permanence pour nettoyer les cours d'eau.

Marc-Antoine Boucher aborde la problématique de l'évacuation des boudins filtrants lors des épisodes de pollutions accidentelles : à Jodoigne, les boudins contaminés sont stockés provisoirement dans un box prévu à cet effet au dépôt communal, avant de les évacuer.

Le Président prône pour une uniformisation de la procédure à toutes les communes. Il demande à Marc-Antoine de fournir au CRDG les détails de la procédure appliquée chez lui (y compris les caractéristiques du box), de façon à pouvoir les transmettre à toutes les communes.

Isabelle Delgoffe rencontrera prochainement le colonel des pompiers De Vos Dewael : elle abordera ce sujet avec lui, puisque ce sont les pompiers qui installent les boudins filtrants. La question de la responsabilité de la prise en charge des boudins contaminés est posée. Qui est responsable de leur évacuation : les pompiers, la commune ou le gestionnaire du cours d'eau ? (ndlr : a priori, il n'y a pas de règles établies clairement établies à ce sujet).

Bénédicte Maréchal se plaint de ne plus recevoir d'informations sur les interventions des pompiers aux cours d'eau depuis la restructuration des Zones de secours (ndlr : ces rapports sont systématiquement envoyés aux Bourgmestres).

Jean-Marie Tricot conclut que ces deux aspects font partie intégrante de la stratégie de réactivité. Elles seront donc réabordées lors de la réunion du GT.

Jérémie Guyon souhaite attirer l'attention sur quelques éléments en rapport avec ses dossiers achevés ou en cours :

- *L'enquête « PGRI » du CRDG sur les freins et moteurs dans la lutte contre les inondations : 60 freins et 50 moteurs ont été communiqués par les partenaires du CRDG*
- *2^{ème} réunion du CTSBH (PGRI Dyle-Gette) : orientation stratégique dans la lutte contre les inondations au départ de l'enquête du CRDG (volets prévention/protection/préparation/réparation)*
- *Chantiers de lutte contre les plantes invasives : 170 participants pour 68 chantiers différents sur 40 cours d'eau différents en 2018*

- *Projet Life «Riparias - espèces exotiques invasives » : introduction d'un dossier de candidature par le SPW auprès de l'Europe (bassins visés : la Senne et la Dyle)*
- *En préambule à ce projet, le CRDG teste actuellement une procédure de type participative pour inventorier les écrevisses exotiques en Dyle-Gette*
- *Projet Life « plans de gestion des Sites Natura 2000 » : appel d'offre sera adressé sous peu par le SPW-DNF aux CR et aux Parcs naturels de Wallonie (Sites Natura 2000 visés en Dyle-Gette, pour lesquels le CRDG compte répondre à l'appel d'offre : vallée de la Dyle de Wavre à Archennes + en aval d'Archennes)*

Jean-Marie Tricot informe que le CRDG tient à la disposition des membres de l'AG les compte-rendus des réunions du CTSBH Dyle-Gette, a fortiori pour les membres qui ne sont pas invités aux réunions.

Dorothée Hébrant informe que la Commune d'Ottignies-LLN a organisé pour la 1^{ère} fois à un chantier « balsamines ». Elle se demande si le CRDG peut fournir un bilan général de ces opérations, avec le recul nécessaire : quel pourra être l'évolution de la situation sur le territoire de sa commune et que peut-on adresser comme communication aux riverains pour les associer au plan d'éradication (travail chez le privé). Jérémie Guyon lui répond que la tâche est difficile, a fortiori si le privé ne prend pas le relais chez lui, puisque les chantiers du CRDG se focalisent surtout en bordure de cours d'eau (et pas nécessairement sur toute la plaine alluviale dans les propriétés privées). Par exemple, avec la sécheresse de 2018, de nombreuses graines autrefois enfouies sous les plans d'eau et abords se sont mises à germer cette année suite à l'assèchement du sol.

Le Président remercie l'assemblée pour ces échanges constructifs. Il lui demande d'adopter le bilan d'activités.

Décision est prise : le bilan d'activités intermédiaire 2018 est approuvé à l'unanimité.

6) Date et lieu de la prochaine de la prochaine AG

Jean-Marie Tricot propose la semaine du 11 au 15 mars 2019. Il ajoute que les AG se sont tenues le mardi en 2018 et le jeudi en 2017. L'assemblée peut convenir de choisir un autre jour de la semaine si elle le souhaite.

Carine Bia propose que la prochaine AG puisse se tenir à Lasne.

La prochaine réunion de l'AG est fixée au **mardi 12 mars 2019 à 14h00 à Lasne**.

Le Président remercie tous les participants de la réunion. Il invite ceux-ci à assister au volet « information/débat » de l'AG : « Le CoDt et ses applications au niveau des matières « eau » », au départ d'une présentation par **Laurence Renoy**, avocat au barreau du Luxembourg, Bureau Envilex.

Cette présentation a fait l'objet d'un compte-rendu (voir annexe au PV : compte-rendu de la partie « information/débat » de l'AG)

Le Président convie ensuite les participants à prolonger les échanges autour du verre et de la tarte de l'amitié.